



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2020

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 18
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le lundi vingt-neuf juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
23/06/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. David FRANCO ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. Jean-Marie BRU ; M. Raoul DE RUS ; Mme Claude HUET ; M. Alain JAME et Mme Vanessa LAGARDE.

Date d'affichage
23/06/2020

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-68 :
2020

Vote des tarifs des produits vendus à la buvette de Bezan à compter du 1^{er} juillet

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal les tarifs des produits qui seront vendus à l'unité, à la buvette de Bezan, détaillés comme suit :

Boisson		♦ Gaufre ♦	
Bière canette	2,50 €	Au sucre	1,50 €
Bock-pression	1,50 €	Au Nutella	2,00 €
Café Espresso	1,00 €	Nutella-chantilly	2,50 €
Thé	2,00 €	♦ Crêpe ♦	
Boisson fraîche	2,00 €	Au Sucre	1,00 €
Sirop à l'eau	1,00 €	Au nutella	1,50 €
Diabolo	1,50 €	Nutella-chantilly	2,00 €
Eau minérale 50cl	0,50 €	♦ Confiserie ♦	
Smoothie	2,50 €	Barre chocolatée	1,00 €
Snack		Bonbon	0,05 €
♦ Glace ♦		Carambar	0,15 €
Glaces > 100 ml	2,50 €	Sucettes Chupa Chups	0,30 €
Glaces < 100 ml	1,00 €	♦ Salé ♦	
Magnum Cookie	2,50 €	Pizza 17 cm	3,00 €
Glace à l'eau	1,50 €	Chips 33g	0,50 €
Push-up	1,50 €		

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs des produits vendus à la buvette de Bezan tels que proposés par Madame Mélanie BOCCALON à compter du 1^{er} juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

